

Le Mot du Directeur Général de l'ACM

Dans le cadre de son mandat de veiller au développement d'un secteur de microfinance responsable et inclusif tout en assurant les conditions d'un traitement équitable et respectueux de la clientèle, l'Autorité de Contrôle de la Microfinance, avec l'appui de l'organisation non gouvernementale luxembourgeoise « Appui au Développement Autonome » ADA, envisage de se doter d'un système de suivi informatisé du traitement des réclamations qui lui sont adressées par les clients des IMF et de mettre ainsi les bases d'un système de gestion des requêtes des clients de la microfinance, automatisé et alimenté par l'ensemble des IMF. Un tel projet ambitieux s'articule principalement autour des trois axes suivants :

- 1- Développement d'une base de données de gestion des réclamations reçues par l'ACM
- 2- Développement d'une application web de gestion de la base des réclamations servant d'interface graphique à l'utilisation de la base
- 3- Formation des contrôleurs de l'ACM à l'utilisation de la base de données et de son interface

Avec la mise en œuvre de ce projet, il serait possible à l'ACM de :

- i. Suivre l'état d'avancement du traitement des réclamations à partir d'un tableau de bord approprié ;
- ii. Automatiser les démarches à entreprendre à l'adresse des IMF selon le cas (relance, rappel appuyé, retour de la réponse de l'IMF...)
- iii. Communiquer au requérant la suite donnée à sa réclamation.

Secteur de la microfinance en Tunisie

Conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 05-11-2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014

7 IMF SA sous forme de Société Anonyme

ENDA Tamweel | TAYSIR
Microfinance | Microcred SA |
ADVANS Tunisie | CFE Tunisie |
ZITOUNA Tamkeen | EL AMEL de
Microfinance

214
Agences

IMF-AMC sous forme associative

ASAD Tamweel

06
Agences

288 Associations de microcrédits (AMC)

Loi N° 99-67 du 15 juillet 1999 relative aux microcrédits accordés par les associations

175 AMC (y compris ASAD Tamweel) ont bénéficié durant les neuf mois de l'année 2023 d'un financement de la BTS. Néanmoins, hormis l'association précitée, toutes les autres sont tenues de se conformer aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014.

Données du secteur :

Au 30/09/2023 : 758 761 clients actifs pour un portefeuille de 2 073 millions TND

Au 30-09-2023, le nombre des clients actifs des IMF (SA et AMC) et leurs encours se sont établis respectivement à **758 761 clients** et **2 073 millions TND** contre **715 667 clients** et **1830 millions** une année auparavant, enregistrant deux taux de croissance annuels respectifs de **6 %** et **13,3%**.

Le montant de l'encours moyen par client actif a enregistré une augmentation de **6,9%** durant la même période en passant de **2 557 TND** à **2 732 TND**.

L'encours des microfinancements accordés par les IMF SA s'est accru de **15,8 %** et représente au 30-09-2023, **86,9%** de l'encours total du secteur de la microfinance contre **85,1%** une année auparavant.

Les décaissements des IMF (SA et AMC) ont enregistré durant les trois premiers trimestres de l'année 2023 une hausse de **24,2%** par rapport à la même période de l'année 2022, en passant de **1 187 millions TND** à **1 474 millions TND**.

Le montant du microfinancement moyen s'est accru de **7,6%** en passant de **3 599 TND** à **3 873 TND** entre les mois de septembre des années **2022** et **2023**. Les montants moyens des microcrédits alloués aux activités génératrices de revenu et à l'amélioration des conditions de vie se sont établis respectivement à **4 675** et **1 778** au 30/09/2023.

Population active du secteur de la microfinance

Secteur de la microfinance	31/12/2021		30/09/2022		31-12-2022		30-09-2023	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Clients actifs des IMF-SA	480 616	68,3%	500 268	69,9%	512 212	70,0%	545 084	71,8%
Clients actifs des AMC	271 929	38,6%	263 142	36,8%	268 454	36,7%	262 679	34,6%
Clients croisés IMF(SA-AMC)	-48 473	-6,9%	-47 743	-6,7%	-48 896	-6,7%	-49 002	-6,5%
Nombre total clients actifs	704 072	100%	715 667	100%	731 770	100%	758 761	100%
Encours des IMF-SA	1 463 216	83,3%	1 556 897	85,1%	1 616 312	84,3%	1 802 430	86,9%
Encours des AMC	293 038	16,7%	273 348	14,9%	300 094	15,7%	270 873	13,1%
Total encours (Milliers TND)	1 756 254	100%	1 830 245	100%	1 916 406	100%	2 073 303	100%
Encours moyen / client (TND)	2 494		2 557		2 619		2 732	

- (1) Le nombre des clients actifs des IMF AMC inclut les personnes ayant obtenu des crédits avant janvier 2018 et qui sont encore titulaires d'un encours impayé.
- (2) Données définitives des IMF SA (après audit des comptes)

Décaissements du secteur par catégorie d'IMF

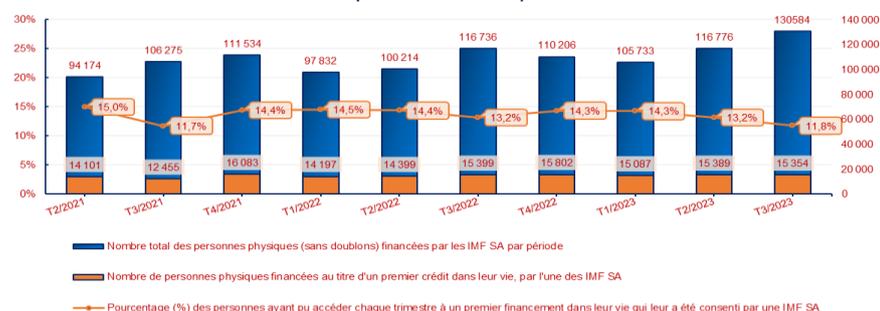
Secteur de la microfinance	31/12/2021		30/09/2022		31/12/2022		30/09/2023	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
IMF SA / Décaissements en milliers TND	1 584 756	94,7%	1 148 907	97%	1 651 821	94,6%	1 431 798	97,1%
IMF AMC / Décaissements en milliers TND	89 237	5,3%	37 766	3,2%	95 187	5,4%	42 315	2,9%
Total des décaissements en milliers TND	1 673 993	100%	1 186 673	100%	1 747 008	100%	1 474 113	100%
IMF SA / Décaissements en nombre	424 110	91,2%	311 225	94,4%	432 254	91,3%	361 014	94,8%
IMF AMC / Décaissements en nombre	40 903	8,8%	18 502	5,6%	41 402	8,7%	19 611	5,2%
Décaissements en nombre du secteur	465 013	100%	329 727	100%	473 656	100%	380 625	100%
IMF SA / Microcrédit moyen en TND	3737		3692		3822		3967	
IMF AMC / Microcrédit moyen en TND	2182		2042		2300		2158	
Décaissements Moyen en nombre du secteu	3 600		3 599		3 689		3 873	

IMF SA & Inclusion financière

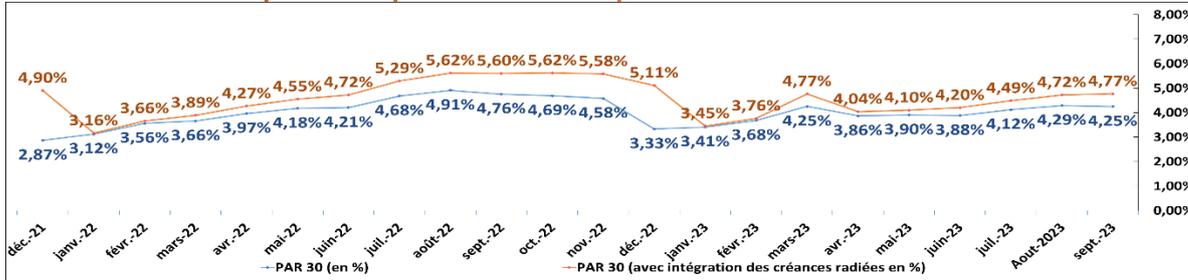
Le nombre des personnes ayant pu obtenir pour la première fois dans leur vie un financement qui leur a été consenti par une IMF SA, s'est élevé au cours du troisième trimestre de l'année 2023 à **15 354**, contre **12 455** et **15 399** respectivement au cours des troisième trimestres des années 2021 et 2022.

Le pourcentage des personnes ayant pu accéder à un premier financement dans leur vie et qui leur a été consenti par une IMF SA, par rapport au nombre total des clients financés par ces mêmes institutions, s'est établi au cours du troisième trimestre de l'année 2023 à **11,8%**, contre **11,7%** et **13,2%** respectivement au cours de la même période des années 2021 et 2022.

Evolution trimestrielle du nombre de personnes ayant pu obtenir pour la première fois dans leur vie, un financement qui leur a été consenti par une IMF SA



➤ Évolution de la qualité du portefeuille à risque des IMF SA



Le PAR 30 des IMF SA s'est établi à **4,25%** au 30/09/2023 contre **4,76%** une année auparavant.

Le PAR 30 avec intégration des créances radiées des IMF SA s'est établi à **4,77%** au 30/09/2023 contre **5,60%** une année auparavant.

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT CROISÉ DE LA POPULATION MICROFINANCE

Au 30-09-2023, environ **9,24%** des clients du secteur de la microfinance soit **70 169 personnes** sont actifs auprès de plus d'une institution de microfinance

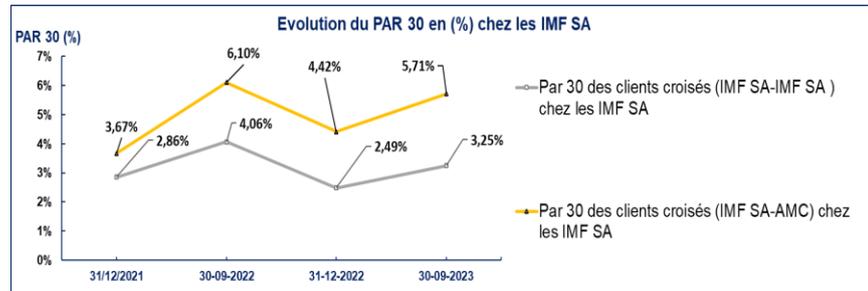
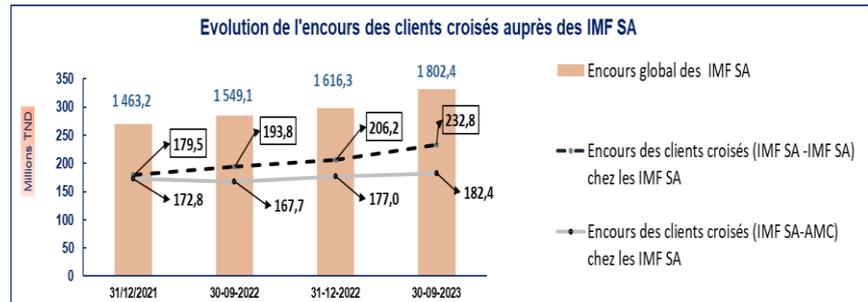
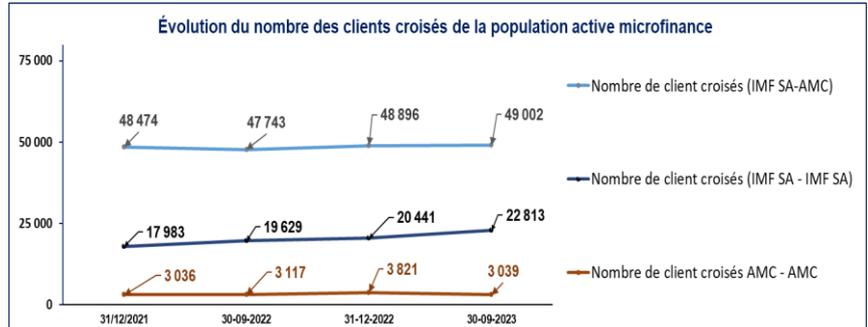
Le nombre des clients croisés **IMF SA-AMC** a enregistré une augmentation de **2,6%** en passant de **47 743 clients au 30-09-2022 à 49 002 clients** au terme du même mois de l'année 2023.

Le nombre des clients croisés **IMF SA-IMF SA** s'est établi au 30-09-2023 à **22 813 clients** contre **19 629 clients** une année auparavant, enregistrant ainsi, une augmentation de **16.2%**. Cette population de clients croisés **IMF SA-IMF SA**, représente au 30-09-2023, **4%** de l'ensemble des clients actifs des IMF SA et détient un encours de **232,8 millions TND**, soit **13%** de celui de l'ensemble des IMF SA.

Les travaux de fiabilisation des données des **AMC** sont assurés en permanence. L'analyse des données arrêtées par la BTS au 30-09-2023 et déclarées à la CRM, a permis de faire ressortir les constats suivants :

- **49 002 clients** représentant **18,65 %** des clients des AMC sont en même temps des clients des IMF SA. L'encours de ces clients auprès des IMF SA, s'est élevé à environ **182,4 millions TND**.
- **3 039 clients** représentant **1,16 %** des clients des AMC sont en même temps des clients d'au moins de deux AMC. En une année, le nombre de ces clients croisés AMC-AMC a accusé une baisse de **2,5%**.

Au 30-09-2023, le PAR 30 des clients croisés IMF SA-IMF SA s'est établi à **3,25 %** contre **4,06 %** enregistré une année auparavant.



Sanctions pécuniaires et administratives infligées par l'ACM aux IMF ayant commis des infractions au cadre réglementaire et législatif régissant la microfinance en Tunisie.	2021	2022	2023
Sanctions pécuniaires infligées aux IMF et recouvrées au profit du trésor public tunisien :	732 mille TND	219 mille TND	930 mille TND
<ul style="list-style-type: none"> ☒ Absence d'affichage des conditions relatives aux opérations de microfinancement dans chaque agence en un lieu visible au public. ☒ La non-mention ou la mention de façon inexacte par une IMF SA dans une partie de ses contrats de microfinancement des mentions obligatoires relatives à la tarification et aux conditions des opérations de microfinancement. ☒ Non-respect du montant maximum du microcrédit. ☒ Retard de transmission à l'ACM du Taux d'intérêt Effectif Global moyen (TEG) par catégorie de microfinancement, le taux d'intérêt nominal annuel ou la marge bénéficiaire annuelle et les conditions sur les différents produits financiers et non financiers. ☒ Retard de transmission à l'ACM (i) des états financiers annuels certifiés par le commissaire aux comptes et les éléments de reporting périodiques (ii) des déclarations mensuelles à la Centrale des Risques de la Microfinance. ☒ Non-respect des normes prudentielles de gestion ☒ Réalisation d'une opération sans l'obtention d'une autorisation préalable du Ministre des finances 	1 IMF 1 IMF 2 IMF 5 IMF 7 IMF	3 IMF 1 IMF 4 IMF	3 IMF 1 IMF 1 IMF
Sanctions administratives infligées aux IMF :		1 IMF	
<ul style="list-style-type: none"> ☒ Un blâme pour non-respect de la législation en vigueur avec une injonction de prendre des mesures correctrices dans les délais impartis. 			
Injonctions adressées aux IMF :			
<ul style="list-style-type: none"> ☒ Soumission d'une IMF à un plan de redressement en vue de pallier les carences de gestion et de rétablir son équilibre financier 	1 IMF		